

Parc naturel marin de Martinique

CONSEIL DE GESTION

SEANCE DU 14 novembre 2018

Délibération PNMMart_2018_10

Approbation du logo

du Parc naturel marin de Martinique

Vu le décret 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,
Vu le décret n° 2017-784 du 5 mai 2017 portant création du Parc naturel marin de Martinique,
Vu l'arrêté du Préfet de la Martinique du 15 février 2018 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique

Le quorum étant atteint, les membres ont pu valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion adopte le logo du Parc naturel marin de Martinique présenté en séance.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion

Olivier Marie-Reine

